

Compte-rendu de réunion du 08/06/2018
A 9h30 au Foyer Laïque (au feux) de RAZAC-SUR-L'ISLE

Nombre de délégués en exercice : 127

Nombre de délégués présents : 71

Ordre du jour :

- Vote des Comptes Administratifs 2017 SIAEP Bois de la Côte et SIAEP Bassin Ribéracois
- Approbation des Comptes de Gestion 2017 SIAEP Bois de la Côte et SIAEP Bassin Ribéracois
- Affectation des résultats 2017 DSP Eau, RDE Eau et RDE Assainissement
- Vote des Budgets Supplémentaires 2018 DSP Eau, RDE Eau et RDE Assainissement
- Point et programmation travaux
- Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2017
- Convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat
- Convention ATD pour DPD mutualisé
- Approbation du Document Unique de Sécurité
- Mise en place d'un compte épargne temps pour RDE24
- Présentation de la synthèse départementale qualité de l'eau par l'ARS
- Questions diverses

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Mr Marc MATTERA. M André ALARD est désigné comme secrétaire de séance.

Monsieur le Président présente l'ordre du jour et demande l'inscription de points complémentaires et modifications à l'ordre du jour :

- Modification du règlement intérieur du SMDE 24
- Achat d'un local sur la commune du BUGUE pour RDE 24
- Tarif assainissement de la commune des EYZIES DE TAYAC SIREUIL
- Transfert des excédents de la commune de ST FRONT D'ALEMPS
- Cession de véhicules de RDE 24

Ces modifications de l'ordre du jour sont acceptées à l'unanimité.

Approbation du dernier compte-rendu

Monsieur le Président présente le compte-rendu de la dernière assemblée générale.
Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Vote des Comptes Administratifs 2017 SIAEP Bois de la Côte et SIAEP Bassin Ribéracois

Mme Estelle ESPALLIER fait la présentation des comptes administratifs des budgets des anciens SIAEP du Bois de la Côte et du SIAEP du Bassin Ribéracois.

Considérant que Mr le Président s'est retiré au moment du vote,

Vu la désignation de M Jean FOURLOUBEY en tant que Président spécial de séance pour présider

aux votes des comptes administratifs,
Les comptes administratifs des budgets des anciens SIAEP du Bois de la Côte et du SIAEP du Bassin Ribéracois pour l'exercice 2017 sont adoptés à l'unanimité.

Approbation des Comptes de Gestion 2017 SIAEP Bois de la Côte et SIAEP Bassin Ribéracois

Mme Dominique MASSON GERVAISE précise que les 2 comptes de gestion 2017 sont en cohérence avec les comptes administratifs.

Mr le Président propose de les adopter.

Les comptes de gestion des budgets des anciens SIAEP du Bois de la Côte et du SIAEP du Bassin Ribéracois pour l'exercice 2017 sont adoptés à l'unanimité.

Affectation des résultats 2017 DSP Eau, RDE Eau et RDE Assainissement

Mme Estelle ESPALLIER fait la présentation de l'affectation des résultats 2017 du budget annexe DSP EAU du SMDE 24.

Mr Mathieu RAYMOND fait la présentation de l'affectation des résultats 2017 des budgets annexes RDE EAU et RDE ASSAINISSEMENT du SMDE 24.

Mr le Président propose de les adopter.

Les affectations des résultats 2017 des budgets annexes DSP EAU, RDE EAU et RDE ASSAINISSEMENT du SMDE 24 sont adoptée à l'unanimité.

Vote des Budgets Supplémentaires 2018 DSP Eau, RDE Eau et RDE Assainissement

Mme Estelle ESPALLIER fait la présentation du budget supplémentaire 2018 du budget annexe DSP EAU du SMDE 24.

Mr Mathieu RAYMOND fait la présentation des budgets supplémentaires 2018 des budgets annexes RDE EAU et RDE ASSAINISSEMENT du SMDE 24.

Mr le Président propose de les adopter.

Les des budgets supplémentaires 2018 des budgets annexes DSP EAU, RDE EAU et RDE ASSAINISSEMENT du SMDE 24 sont adoptée à l'unanimité.

Point et programmation travaux

Le bilan des travaux a été réalisé au cours de la présentation des budgets supplémentaires.

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) 2017

Mme Estelle ESPALLIER et Mr David GONZALO font la présentation du RPQS 2017 Eau Potable.

Le RPQS est adopté à l'unanimité.

Convention pour la transmission électronique des actes au représentant de l'Etat

Mr le Président rappelle au Comité Syndical que tous les actes soumis à l'obligation de transmission du représentant de l'état sont transmis électroniquement.

A la demande de la Préfecture, il convient d'établir une nouvelle convention fixant les modalités de ces transmissions électroniques.

Monsieur le Président présente le projet de convention proposé par la préfecture et propose de l'accepter.

La convention Actes est adoptée à l'unanimité.

Convention ATD 24 pour un délégué à la protection des données (DPD) mutualisé

Mr le Président rappelle que le règlement (UE) 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) du 27 avril 2016, s'applique au sein des Etats membres à partir du 25 mai 2018. De plus ce règlement impose pour toute autorité publique effectuant des traitements de données, la désignation d'un délégué à la protection des données (DPD) (art. 37 du règlement) et que le règlement prévoit la possibilité de désigner un seul délégué à la protection des données pour plusieurs organismes. Considérant que l'ATD24 propose par une convention spécifique, de mettre à disposition un délégué mutualisé aux collectivités adhérentes.

Mr le Président présente le projet de convention et propose de l'accepter.

La convention ATD 24 est adoptée à l'unanimité.

Approbation du Document Unique de Sécurité

Mr le Président rappelle à l'assemblée générale que le SMDE 24 / RDE 24 a obligation de mettre en œuvre un document unique de sécurité. Ce document permet de recenser l'ensemble des risques métier et de lister les mesures à prendre pour les limiter. Ce document unique a été rédigé avec l'assistance du Centre de Gestion de la Dordogne (CDG 24).

Monsieur le Président propose à l'assemblée générale d'approuver le document unique de sécurité tel que présenté et de le soumettre au Comité Technique / CHSCT du CDG 24

Le document unique et la saisine du CT / CHSCT du CDG 24 sont adoptés à l'unanimité.

Mise en place d'un compte épargne temps pour RDE24

Mr Mathieu RAYMOND rappelle que le personnel de RDE 24 ne dispose pas d'un Compte Epargne Temps (CET).

Après avoir présenté les modalités du CET, Mr le Président propose de l'accepter.

Le CET est adopté à l'unanimité

Présentation de la synthèse départementale qualité de l'eau par l'ARS

Mr Emmanuel Rolland de l'Agence Régionale de Santé (ARS) fait une présentation du rapport annuel de la qualité des eaux d'alimentation en eau potable distribuées par les collectivités en Dordogne pour l'année 2017.

Le rapport ainsi que la présentation est téléchargeable sur le site internet www.smde24.fr

Modification du règlement intérieur du SMDE 24

Mr le Président rappelle au Comité Syndical que le syndicat a adopté son règlement intérieur le 9 septembre 2016 en application des articles L 2121-8, L 2121-19 et L 5212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mr le Président précise qu'il convient de compléter ce règlement intérieur pour prendre en compte les modifications liées au fonctionnement des commissions territoriales pour les collectivités transférant des blocs de compétences et modifier la composition du bureau.

Mr le Président présente le règlement intérieur modifié et propose de l'accepter.

La modification du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité.

Achat d'un local sur la commune du BUGUE pour RDE 24

Mr le Président précise que compte tenu de l'évolution du périmètre de RDE 24 le nombre d'abonnés sur le secteur du Bugue (Le Bugue, Le Buisson de Cadouin,...) est désormais le même que celui du secteur de Lalinde. Il convient d'assurer dans la mesure du possible le même accès au service à l'ensemble des abonnés de RDE 24. Un second centre d'exploitation paraît indispensable.

L'entreprise La Poste Immobilier filiale 100% du groupe La Poste a mis en vente un local de 776 m² situé route de Campagne à 1,5 km de la Mairie du Bugue. Ce local répond aux besoins de RDE 24 en matière de stockage, bureaux et accueil abonnés.

La Poste immobilier propose de céder ce bâtiment pour un montant de 335 000 € HT/HD.

Mr le Président propose de se porter acquéreur de ce local.

L'acquisition du bâtiment est adoptée à l'unanimité.

Tarif assainissement de la commune des EYZIES DE TAYAC SIREUIL

Mr le Président rappelle que la commune des EYZIES DE TAYAC SIREUIL a transféré sa compétence assainissement collectif au 01/07/2018. Il convient de voter son tarif. Mr le Président propose les tarifications du service d'assainissement collectif suivantes :

| | Les Eyzies Bourg | Les Eyzies Sireuil |
|--|------------------|--------------------|
| Prime fixe annuelle | 100,00 | 65,00 |
| Part proportionnelle : le m ³ | 1,00 | 0,85 |

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Transfert des excédents de la commune de ST FRONT D'ALEMPS

Mr le Président précise que la commune de ST FRONT D'ALEMPS transfère la somme de 3 498,03 € au budget RDE Assainissement.

Ce transfert d'excédent est accepté à l'unanimité.

Cession de véhicules de RDE 24

Mr le président propose de céder des véhicules de RDE 24 amortis pour une valeur de :

- | | |
|----------------------|----------|
| - Le Peugeot Partner | 500 € |
| - Le Mercedes Vito | 1 000 € |
| - Nissan Atleon | 12 000 € |

La cession de ces 3 véhicules est adoptée à l'unanimité.

La séance est ainsi clôturée.

Le Président
Mr Marc MATTERA

Le secrétaire de séance
André ALARD